



45^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Monaco

Intervention du Luxembourg

Genève, le 29 janvier 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de la Principauté de Monaco et la remercie pour la présentation de son rapport national et les efforts déployés pour la mise œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle.

Dans un esprit de coopération constructive, le Luxembourg fait les recommandations suivantes :

- 1) Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- 2) Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- 3) Dépénaliser la diffamation, conformément aux normes internationales ;
- 4) Supprimer la reconnaissance par défaut des hommes comme chefs de famille soit en supprimant la notion de « chef de famille », soit en faisant en sorte que les deux partenaires soient reconnus comme chefs de famille ;
- 5) Modifier l'article 6 de la loi no 729 de 1963 afin d'empêcher tout licenciement arbitraire de travailleuses étrangères à la suite d'un congé de maternité.

Nous souhaitons plein succès à la délégation de Monaco dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

(39^{ème} sur 68 pays / 185 mots / Temps de parole : 2 minutes)